

AFFAIRES CONSULAIRES

Hors des sentiers battus

CONSEILS POUR LE TOURISME D'AVENTURE



www.voyage.gc.ca



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada

Hors des sentiers battus

CONSEILS POUR LE TOURISME D'AVENTURE

Publié par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'information figurant dans la présente brochure est du domaine public et peut être reproduite sans autorisation.

Les noms, adresses et numéros de téléphone mentionnés sont susceptibles de changer. Si vous avez de la difficulté à joindre l'un de ces bureaux, veuillez consulter la version Internet de la brochure (www.voyage.gc.ca).

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de cette brochure. Vous a-t-elle été utile? Écrivez-nous à l'adresse ci-bas ou par courrier électronique (voyage@dfait-maeci.gc.ca).

Pour obtenir gratuitement des exemplaires supplémentaires du guide, veuillez en faire la demande par écrit à l'adresse suivante :

Service de renseignements

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa ON K1A 0G2
ou par téléphone en composant le **1 800 267-8376** (au Canada)
ou le **(613) 944-4000**.

La présente brochure est disponible, à la demande, sous d'autres formes.

Le site Web du Ministère se trouve à l'adresse www.dfait-maeci.gc.ca.

This document is also available in English.

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Révision juin 2003
N° de cat. : E2-208/2001
ISBN : 0-662-65412-9



De nombreux Canadiens partent en voyage à la recherche d'aventures inédites... pour explorer des contrées relativement intactes, découvrir des coutumes différentes, percevoir le monde d'une nouvelle façon, contempler une faune et une flore exotiques ou encore repousser les limites de leurs capacités physiques. Ces activités sont certes attrayantes, mais elles peuvent aussi présenter des dangers.

Avant de partir

En vous préparant soigneusement avant de partir, vous courrez moins de risques que quelque chose ne cloche. Prenez le temps de vous renseigner sur votre destination et sur ce que vous comptez y faire. Surtout, avant d'entreprendre un voyage qui mettra à l'épreuve vos capacités physiques et mentales, vous devez bien vous connaître. Est-ce que vous voulez vraiment faire ce voyage? Et êtes-vous sûr de pouvoir y arriver?

Pour vous renseigner sur la situation dans la région où vous vous rendez, consultez les rapports sur

les pays étrangers que publie le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ces rapports renferment des renseignements sur plus de 220 destinations, touchant la sécurité, la santé et les exigences d'entrée (visas) et de sortie. Vous pouvez les consulter au site Web du MAECI (www.voyage.gc.ca/dest/intro-fr.asp), ou les commander par téléphone en composant le **1 800 267-6788** (au Canada) ou le **(613) 944-6788**. Cette information est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Le MAECI publie également une série de brochures sur la sécurité en voyage, notamment *Bon Voyage, mais... Le guide du voyageur canadien* et *Voyager au féminin – Conseils pour la femme qui voyage*. Ces publica-

tions sont accessibles au site Web du MAECI (www.voyage.gc.ca), et vous pouvez aussi les commander en composant le **1 800 267-8376** (au Canada) ou le **(613) 944-4000**.

Il n'y a pas deux voyages ni deux voyageurs semblables

Pour choisir un voyage d'aventure ou une excursion, il faut tenir compte de nombreux facteurs. Les voyageurs qui sous-estiment les risques qu'ils prennent ou qui surestiment leurs propres capacités risquent d'avoir des ennuis, surtout s'ils choisissent une destination inhabituelle ou comportant des conditions extrêmes.

Même si d'autres ont fait le voyage avant vous, cela ne veut pas dire que le risque est le même dans votre cas. Renseignez-vous à fond sur la destination et connaissez-en les dangers. Sachez aussi que la situation peut varier d'un mois à l'autre.

En 1998, un jeune couple de Terre-Neuviens est allé faire du surf sur une plage très connue d'Indonésie. Le deuxième jour de leurs vacances, la jeune femme a assisté impuissante à la noyade de son ami. Mal renseigné sur la mer à cet endroit, celui-ci avait sous-estimé la puissance des courants et du contre-courant. Son corps a été repêché quatre jours plus tard.

Le long de la côte californienne, deux élèves du secondaire et une femme de 45 ans qui les accompagnait se sont noyés pendant une excursion. Une vague déferlante s'est brisée sur les rochers et a emporté l'accompagnatrice;

les deux adolescents ont trouvé la mort alors qu'ils tentaient de lui porter secours.

« Je voyage en groupe, il n'y a pas de danger. »

Le fait de voyager en groupe n'élimine pas non plus les risques. Ne comptez jamais sur d'autres personnes pour assurer votre sécurité. Renseignez-vous bien sur la compagnie avec laquelle vous partez. Parlez à d'autres clients qui ont déjà fait le voyage. La compagnie est-elle assez sérieuse pour refuser d'emmener un client qui ne répondrait pas aux exigences du voyage?

Pendant une randonnée d'éco-tourisme en Amérique du Sud, une participante de Toronto s'est sentie fatiguée. Elle a décidé de s'arrêter et a dit au guide qu'elle

allait se reposer un moment en attendant le retour du groupe. Mais lorsque le groupe est revenu à l'endroit où il l'avait laissée, elle avait disparu. On ne l'a jamais retrouvée, malgré des recherches intensives.

« Puisqu'il y a un guide, je serai en sécurité. »

La présence d'un guide n'élimine pas tous les risques. En fait, de nombreuses situations échappent à leur contrôle.

Une jeune femme très sportive était allée faire du rafting au Népal. En revenant au camp en compagnie de trois autres voyageurs et du guide, elle a dû traverser une petite rivière. C'est alors qu'elle a été emportée par le courant. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Certaines précautions s'imposent

1. Sachez en quoi consiste le voyage. Renseignez-vous sur les conditions d'hébergement et sur le ravitaillement. Combien de personnes partent avec vous? Combien d'hommes, combien de femmes? Vos compagnons de voyage ont-ils le même âge que vous et quelles sont leurs capacités physiques? Certains voyageurs offrent des circuits spécialement

conçus pour les familles ou réservés à certains groupes d'âge, aux hommes ou aux femmes, ou encore aux personnes ayant certaines aptitudes physiques.

2. Évaluez les capacités physiques ainsi que l'endurance physique et mentale nécessaire pour le voyage. Examinez soigneusement votre niveau de préparation. Consultez un médecin et expliquez-lui ce que vous comptez faire. Respectez vos limites. Votre organisme subira déjà un stress en raison du décalage horaire et du changement de climat, d'alimentation et d'environnement. Au besoin, entraînez-vous. Si c'est impossible, renoncez à partir.
3. Parlez à des gens qui ont des intérêts et des capacités physiques similaires aux vôtres et qui ont déjà fait ce genre de voyage.
4. Choisissez une agence qui a l'habitude des voyages d'aventure comme celui qui vous intéresse et renseignez-vous sur les voyages qu'elle a déjà organisés. Cette agence devrait :

- avoir un système de gradation qui indique le niveau de difficulté et de risque des circuits proposés;
- avoir recours à des pratiques solides de gestion des risques;
- avoir une bonne politique d'annulation;
- engager des guides qui parlent la langue du pays et qui ont suivi un cours de secourisme.

Assurance-maladie complémentaire

Ne comptez pas sur le régime d'assurance-maladie de votre province pour régler intégralement la note si vous tombez malade ou que vous êtes blessé dans un pays étranger. Au mieux, ce régime couvrira une partie des frais.

Il vous incombe de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances-voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture sera suffisante par elle-même.

- Faire appel à des guides et à des moniteurs agréés s'il existe des organismes professionnels, par exemple la PADI (Professional Association of Diving Instructors) (www.padi.com), ou le DAN (Divers Alert Network) (www.diversalertnetwork.org), pour la plongée sous-marine.
5. Renseignez-vous pour savoir si la destination est physiquement éprouvante ou dangereuse sur le plan politique. L'instabilité politique, la corruption des forces de l'ordre et de la justice, la guerre, des révoltes ou des troubles sporadiques touchent de nombreux pays. Les touristes peuvent représenter une cible lucrative pour les kidnappeurs. Dans ce contexte, une expédition dans la nature constitue une entreprise risquée et même téméraire.
 6. Faites une liste de l'équipement et des vêtements qu'il vous faut. Emportez une trousse de premiers soins, des articles de toilette et suffisamment d'argent pour faire face à une urgence. N'oubliez pas que plus vous marcherez longtemps, plus votre sac sera lourd.
 7. Achetez une assurance-maladie complète et une assurance-vie. Les polices d'assurance couvrent rarement les activités à risque comme la plongée sous-marine, le parachutisme en chute libre et même la plongée avec tuba. Ayez toujours sur vous une preuve que vous êtes assuré.

Demandez l'avis d'un médecin

Avant de partir, renseignez-vous sur la situation sanitaire de votre lieu de destination. Santé Canada recommande vivement aux voyageurs de se faire faire une évaluation de risque personnel

avant leur départ, en s'adressant à leur médecin ou à une clinique santé-voyage. En se fondant sur les risques pour votre santé, le médecin pourra déterminer quels vaccins prescrire et quelles

précautions spéciales vous devriez prendre en voyage. Le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) de Santé Canada diffuse des renseignements sur la santé en voyage sur Internet (www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/tmp_f.html).

Il est conseillé de consulter une clinique santé-voyage bien avant le départ. Ces cliniques pourront vous offrir les conseils les plus actuels et vous fournir tous les médicaments ou vaccinations nécessaires pour éviter les problèmes de santé pendant votre séjour à l'étranger. Vous pouvez obtenir une liste des cliniques santé-voyage de votre région en vous adressant au Programme de médecine des voyages de Santé Canada, au **(613) 957-8739**, en consultant Internet (www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/travel/clinic_f.html), ou en contactant la Société canadienne de santé internationale, au **(613) 241-5785**.

Si vous avez une maladie susceptible de vous causer des ennuis pendant le voyage, vous devriez porter un bracelet Medic Alert®. Grâce à la Fondation Medic Alert®, des renseignements essentiels sur votre état de santé sont versés dans une base de données accessible 24 heures sur 24 partout dans le monde. Pour vous renseigner ou vous inscrire, composez le **1 800 825-3785** ou consultez le site Web de la Fondation (www.medicalert.ca).

Si vous avez besoin d'une aide d'urgence à l'étranger, communiquez avec la mission canadienne la plus proche ou téléphonez à frais virés au MAECI à Ottawa, au numéro **(613) 996-8885**.